

15 décembre 2022

PLAN DESTINATION FRANCE

12 lauréats pour l'appel à manifestation d'intérêt « Destinations digitales » :

Le plan Destination France annoncé par le Premier ministre en novembre 2021 vise à faire de la France une destination de référence en matière de tourisme durable. Atout France, qui porte plusieurs mesures de ce plan, a souhaité soutenir les projets imaginés par les professionnels du tourisme français pouvant contribuer à cet objectif.

L'AMI « Destinations digitales » a ainsi été lancé en juin 2022 afin de renforcer les savoir-faire en marketing digital des réseaux touristiques, nationaux, régionaux ou infrarégionaux afin de leur permettre de gagner en visibilité sur les marchés.

Sur 21 candidatures reçues par Atout France, **12 lauréats ont été retenus** :

- L'Agence française des chemins de Compostelle ;
- L'Association des châteaux de la Loire ;
- L'Association Petites cités de caractère de France ;
- La Fédération des Parcs naturels régionaux de France ;
- France Vélo Tourisme ;
- Les Plus Beaux Villages de France ;
- Le Mémorial de Verdun – Champ de bataille ;
- La Mission Climats de Bourgogne ;
- La Mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ;
- Le Réseau des Grands Sites de France ;
- La Route Jacques Cœur ;
- Sites & Cités remarquables de France.

Le jury

Le jury, réuni le 23 novembre 2022, était constitué de représentants des structures suivantes : Caisse des dépôts et consignations, ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté numérique et industrielle, ADN Tourisme et Atout France.

Au regard de la qualité et du volume de candidatures reçues, de nouveaux appels à manifestation d'intérêt portant sur ces mêmes thématiques ou des thématiques proches seront organisés au 1^{er} trimestre 2023. www.atout-france.fr